

Rouen, le 13 février 2020

Vigilance météorologique **Vagues submersion / Inondation (crues)** **Vent violent / Orages**

Le département de la Seine-Maritime est placé en vigilance orange pour Vagues-submersion et Inondation et en vigilance jaune pour Vent violent et Orages.

Dans un contexte de grandes marées, la conjonction de niveaux marins particulièrement élevés et de très fortes vagues nécessite une attention toute particulière.

Le passage de la dépression Inès génère une forte surélévation du niveau de la mer. En conséquence, les forts déferlements conjugués aux niveaux marins élevés risquent d'engendrer des **submersions sur les parties exposées ou vulnérables du littoral**.

De plus, **les surcotes marines associées aux rafales de vents provoqueront des débordements tout au long du tronçon Seine-Aval. Une attention particulière est portée entre 15h et 18h, période à laquelle l'impact de la grande marée sera le plus sensible.** Des coupures ponctuelles d'axes routiers sont possibles. De même les bacs traversant la Seine peuvent être impactés.

Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, rappelle que la plus grande prudence est attendue de la part de chacun, notamment aux abords du littoral et en bord de Seine.

Conseils de comportement :

Inondation

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Vagues-Submersion

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.ouv.fr et www.normandie.ouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communiation@seine-maritime.ouv.fr

dans les médias. Évitez de circuler en bord de mer.

- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

* Habitants du bord de mer :

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.

- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues.

- Surveillez la montée des eaux.

* Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer.

- Ne pratiquez pas de sport nautique.

- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

* Professionnels de la mer :

- Évitez de prendre la mer.

- Soyez prudents, si vous devez sortir.

- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).

- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

* Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.

- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.

- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).

- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.ouv.fr et www.normandie.ouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-commun@seine-maritime.ouv.fr